



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 15 mars 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Madame Françoise STIOPHANE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 27

Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Saïd SOUITA
- M. Frédéric LOUSTAU donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Patrick NAVARRO donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- Mme Marie SAYERSE donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- Mme Yona TORCAL donne pouvoir à Mme Laurence DUPRIEZ

17 - TRANSFERT DE COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR URBAIN : MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AU PROFIT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESEAU DE CHALEUR D'OLORON ET DE BIDOS (SIRCOB)

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville d'Oloron Sainte-Marie a souhaité créer un réseau de chaleur urbain sur son territoire, ledit réseau devant comprendre une centrale de production d'énergie édifiée sur une parcelle communale, un réseau de transport d'énergie et des sous-stations.

La ville a ainsi portée une étude de faisabilité pour la création de ce réseau.

Par délibération en date du 18 juillet 2022, le Conseil municipal de la Ville d'Oloron Sainte-Marie a transféré sa compétence en matière de création et d'exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid au SIVU d'Oloron Sainte-Marie et de Bidos (SIRCOB), créé par arrêté préfectoral n° 64-2022-09-26-00001 du 26 septembre 2022, ledit SIVU ayant pour objet la conception, la création, l'exploitation et la gestion d'un réseau de production et de distribution de chaleur.

Il est précisé que la parcelle cadastrée AZ 295 (parcelle AZ 279 avant division) était dévolue à accueillir la centrale de production antérieurement au transfert de compétence.

Dans ces conditions, il y a lieu de mettre à disposition du SIRCOB ladite parcelle pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal, établi contradictoirement entre la Ville d'Oloron Sainte-Marie et le SIRCOB, dont le projet est annexé à la présente délibération.

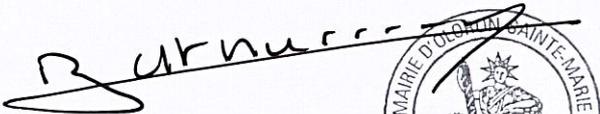
Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la parcelle AZ 295 tel qu'annexé à la présente délibération.

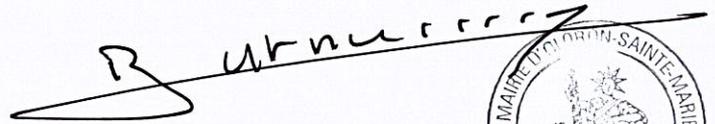
Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE ledit jour 15 mars 2024.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 19/03/2024




Le Maire,



Bernard UTHURRY

